

quête. Le fait que la question a été devant la cour et quo jugement a été rendu, n'est pas une raison pour que le parlement n'intervienne pas.

Une question tout à fait semblable est venue devant le parlement impérial. Une pétition fut présentée à la cour des Sessions en Ecosse contre sir Sidney Waterlow, exposant qu'il avait une entreprise du gouvernement à l'époque de son élection. Cette pétition fut retirée pour des raisons que le député siégeant connaissait mieux que tout autre. Les électeurs n'étaient pas satisfaits cependant, et à la session suivante du parlement, ils présentèrent une pétition se plaignant de ce qui avait été fait, et la question devint le sujet d'une enquête de la part du parlement impérial. Je crois que le résultat fut que sir Sidney Waterlow dut résigner son mandat et retourner devant le peuple pour se faire réélire.

Je dis que ceci n'est pas le moins du monde une pétition d'élection affectant le mandat du député siégeant. C'est une accusation de conspiration, de collusion qui a déjoué les fins de la justice, alléguant que le député siégeant—qu'il soit coupable ou non de manœuvres frauduleuses—a été complice de cette collusion. Je prétends qu'il y a là matière convenable à une enquête, et qu'il est du devoir de la Chambre de recevoir la pétition. Ce que l'on en fera plus tard est une autre question.

M. LAURIER. Je désire dire un mot en réponse à l'honorable député de Laval (M. Ouimet) qui s'est servi d'un langage contre lequel je dois protester immédiatement.

L'honorable monsieur a dit que j'avais insinué que l'avocat qui a conduit cette cause s'est vendu. Je n'ai jamais rien dit ni contre l'avocat qui a conduit la cause ni contre le juge qui a présidé au procès. Je n'ai rien dit ni sur le compte de l'avocat ni sur le compte du juge excepté ceci : que ce procès a été une farce où le juge a été un acteur inconscient.

Je crois que l'honorable monsieur est tout à fait digne de blâme, et qu'il n'a pas agi comme il eût dû le faire à l'endroit d'un de ses collègues en cette Chambre lorsqu'il m'a attribué un langage dont je ne me suis pas servi. Je n'ai rien à dire contre le juge ; au contraire, je le connais pour un homme d'honneur qui ne voudrait pas se prêter à rien de déshonorant.

L'honorable député de Laval a entendu tout mon discours, et il n'avait aucune raison de se servir du langage dont il s'est servi à mon adresse, langage qui équivalait à une calomnie.

M. L'ORATEUR. Comme ceci est une question très-importante, la Chambre voudra bien me donner le temps de l'étudier.

LES DÉPUTÉS. C'est bien. C'est bien.

#### IMMIGRATION D'IRLANDE.

M. TROW demande s'il y a eu échange de correspondance entre le gouvernement fédéral et les autorités impériales en vue de favoriser un courant d'émigration, dans les districts pauvres ou trop peuplés de l'Irlande, et d'y aider pécuniairement. Le gouvernement impérial a-t-il demandé des informations sur les avantages que présente les différentes provinces comme champs ouverts à l'émigration ; et, si oui, ces informations ont-elles été données ? Dans le cas où telle correspondance aurait été échangée entre ces deux gouvernements, sera-t-elle déposée sur le bureau pendant la présente session ?

Sir JOHN A. MACDONALD. Le gouvernement a échangé des correspondances en vue de favoriser l'émigration de l'Irlande et de venir en aide aux émigrants, et ces documents seront produits. Aucune information n'a été demandée par le gouvernement impérial sur les avantages que présentent les diverses provinces comme champ ouverts à l'émigration.

#### TRAITEMENTS DES JUGES.

M. BLAKE. Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer quelque mesure concernant le traitement officiel des juges de cours supérieures autres que ceux de l'île du Prince-Edouard ?

M. MACDONALD (Pictou.) Non.

#### STEAMERS TRANSATLANTIQUES.

M. WELDON, en l'absence de M. Killam, demande s'il y a eu échange de correspondance entre gouvernement et quelqu'autre personne au sujet d'une ligne de steamers océaniques pour mettre en communication Saint-Jean, N.-B., et Liverpool ?

Sir JOHN A. MACDONALD. Oui.

M. WELDON, en l'absence de M. Killam : Dans le cas où une subvention serait votée pour une ligne de steamers entre Saint-Jean, N.-B., et Liverpool, le gouvernement demandera-t-il des soumissions pour l'établissement de cette ligne ?

Sir JOHN A. MACDONALD. C'est une question qui ne peut guère être posée. Elle est purement hypothétique. La question devrait être d'abord, si une subvention sera votée.

Sir ALBERT J. SMITH. Peut-être répondrez-vous à cette question.

Sir JOHN A. MACDONALD. On ne répond jamais à une question hypothétique.

#### TRAITEMENTS DES JUGES DES COURS DE COMTE DE L'ONTARIO.

M. BLAKE. Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer quelque mesure relative aux traitements des juges de cours de comté dans des provinces autres que celle d'Ontario ?

M. MACDONALD (Pictou). Le gouvernement n'a pas l'intention de proposer aucune mesure relative aux traitements des juges des cours de comté, excepté celle qui est contenue dans la résolution maintenant sur le bureau de la Chambre et dont avis a été donné.

#### MONUMENT A LA MÉMOIRE DE FEU SIR GEORGE E. CARTIER.

M. TASSÉ. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre à exécution, cette année, la résolution adoptée par le parlement en 1872, à l'effet d'élever un monument à la mémoire de sir George E. Cartier, en reconnaissance des services qu'il a rendus au pays ?

Sir JOHN A. MACDONALD. C'est l'intention du gouvernement.

#### EXPLICATIONS PERSONNELLES.

M. HOOPER. Avant de passer aux ordres du jour, je désirerais, avec votre permission, M. l'Orateur, attirer l'attention de cette honorable Chambre sur un paragraphe de l'édition quotidienne du *Globe* de Toronto, à la date d'hier. Le paragraphe a pour titre "Abus du privilège d'affranchissement", et se lit comme suit :

"Il y a quelques jours il a été affirmé avec vérité dans le "Globe" qu'un membre du parlement dont les initiales sont "E. H." avait pris pour habitude d'affranchir, aux frais du public, des circulaires destinées à un journal protectionniste de cette ville. Il se trouve qu'il y a trois députés dont les initiales sont "E. H." Il est bon de dire, en conséquence, que le député qui affranchit les circulaires n'est pas M. Edward Holton, le député libéral de Chateauguay."

Maintenant M. l'Orateur, la question est tout simplement de savoir quels sont les députés dont les initiales se composent des lettres "E. H." Ce paragraphe dit clairement que ce n'est pas l'honorable député de Chateauguay